

ENVIRONNEMENT

Deux ouvrages hydrauliques restaurés

Lundi 13 février, la communauté de communes de l'Estuaire présentait l'achèvement de deux chantiers de réparations et d'aménagements d'ouvrages hydrauliques.

Depuis 2018, les intercommunalités ont la main sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi). Sur la base des constats et besoins relevés sur le bassin-versant de la Livenne, un plan pluriannuel de gestion (PPG) avait été mis en place dès 2022, déterminant les actions à mener jusqu'en 2028. Devant les urgences à traiter, les dégradations plus importantes que prévu et les négociations avec les propriétaires de certains lieux, la chronologie des interventions a été modifiée.

« Ça déborde de partout »

L'ouvrage hydraulique du Passage, situé sur la commune d'Anglade, est le plus important sur le cours de la Livenne. En amont se rejoignent différents cours d'eau et canaux, dont le canal des sables et celui de Saint-Simon. « Soit 615 km de cours d'eau qui passent ici », précise



Il a fallu manœuvrer délicatement pour placer les passes à 2,5 mètres de profondeur sans fragiliser les bâtis existants.

© Photo Patrick Gobin

Guéric Gabriel, directeur du pôle environnement de la communauté de communes de l'Estuaire (CCE). Pour un coût de 223 800 € HT (71% État par les Fonds verts, 26,5% CCE, 1% Région et 1,5% Département), l'opération, initialement prévue en 2027, a consisté à changer les anciennes vannes en acier, qui étaient perforées par la corrosion, par des nouvelles en galvanisé. Se sont ajoutées des mises aux normes de sécurité et une amélioration du passage piscicole grâce à des ventelles plus larges qui se ferment de bas en haut.

« Elles permettent de réguler les niveaux d'eau plus finement. » Âgées d'une vingtaine d'années, les portes à flots, qui se ferment sous la pression de l'eau de mer à chaque marée montante, et s'ouvrent à chaque marée descendante sous la pression de l'eau douce, « sont encore en bon état mais le bâti sera à reprendre cet été ». Ces ouvrages sont gérés par les agents de la Gemapi pour réguler les niveaux d'eau et éviter les inondations. Mais « ce week-end a été catastrophique, des digues ont lâché, et aujourd'hui ça déborde de partout » constate

amèrement Guéric Gabriel.

Une passe à poissons

« Les travaux effectués autour des moulins se font toujours avec l'accord des propriétaires et sans frais de leur part, c'est une volonté de la CCE, sinon ça ne pourrait pas se faire, précise Guéric Gabriel. Trouver un accord est parfois long, surtout quand on change d'interlocuteurs suite à des ventes successives. » Le chantier du Grand Moulin de Saint-Aubin-de-Blaye, réalisé par l'entreprise Neveu de Reignac, était le dernier de cette tranche. L'objectif était la mise en place d'une passe à poissons, contournant le moulin. Les contraintes se sont révélées multiples: présence de réseaux de gaz et d'électricité, conservation de la résistance du sol pour le passage de poids lourds et de la lumière pour les poissons, non-détérioration des bâtis existants. Initialement évalué à 196 700 € HT (20% CCE, 60% agence de l'eau Adour-Garonne et 20% Département), avec les imprévus, le coût des travaux est monté à près de 200 000 €. « Une belle réalisation, qui a déjà permis la remontée d'anguilles » conclut Guéric Gabriel.